

Projet de règlement grand-ducal

**modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 2003
concernant la participation du Luxembourg à la Force
Internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan
(ISAF) sous l'égide des Nations Unies.**

Avis du Conseil d'Etat

(18 janvier 2011)

Par dépêche du 22 décembre 2010 du Premier Ministre, Ministre d'Etat, le Conseil d'Etat fut saisi du projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par le ministre de la Défense. Au texte du projet de règlement grand-ducal étaient joints un exposé des motifs et un commentaire des articles, ainsi qu'une missive du Président de la Chambre des députés du 16 décembre 2010 faisant part de l'avis positif de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre, réunie en date du 16 décembre 2010, tel que le prévoient les dispositions de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales, servant d'ailleurs de base juridique audit projet de règlement.

L'objet de l'article unique du règlement grand-ducal sous rubrique consiste à prolonger la participation du Luxembourg à la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (ISAF) sous l'égide des Nations Unies jusqu'au 15 décembre 2014. Cette prolongation est le résultat de la Conférence internationale de Kaboul de juillet 2010, réaffirmé par le Sommet de l'OTAN en novembre 2010.

Comme le Conseil d'Etat n'entend pas se prononcer sur le fond, il marque son accord avec les dispositions du projet de règlement grand-ducal sous examen.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 18 janvier 2011.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Schroeder